

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 41/003/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 03/06 (AMR 41/002/2006 du 4 janvier 2006)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

**Martín Barrios Hernández (h), coordonnateur de la *Comisión de Derechos Humanos y Laborales del Valle de Tehuacán* (Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán)**

---

Londres, le 5 janvier 2006

À l'issue d'une audience tenue le 4 janvier, un magistrat a décidé d'engager des poursuites contre Martín Barrios Hernández, qui est accusé de chantage. Le défenseur des droits humains restera en détention et ne sera pas en mesure d'obtenir une libération sous caution, étant donné que le chantage est considéré comme une infraction grave dans l'État de Puebla. Amnesty International pense que son arrestation et l'action intentée contre lui visent à l'empêcher de poursuivre ses activités légitimes de défenseur des droits humains.

Martín Barrios Hernández a été arrêté par la police judiciaire le 29 décembre dans la municipalité de Tehuacan.

Ses avocats et des organisations de défense des droits humains de Puebla réfléchissent actuellement à la meilleure façon d'intervenir en sa faveur.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.**

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels dans des délais aussi brefs, à un stade particulièrement critique de la procédure. Amnesty International continuera de surveiller étroitement la situation de cet homme et interviendra de nouveau en sa faveur si nécessaire.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*